

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du mardi 10 septembre 2013

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30, donne lecture de la procuration, de la question ajoutée et procède à la nomination du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : Françoise MAILLE

Ordre du jour

- Travaux de réfection de trottoirs
- Achat de terrain (régularisation)
- Modification des statuts de la FDE 80
- Modification des statuts de la Communauté de communes du Santerre
- Subventions exceptionnelles
- Remboursements de sinistres
- Décision modificative
- Rachat de concession
- Admission en non-valeur

Question ajoutée :

- Nouvelle convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'urbanisme

Questions diverses

1 – Travaux de réfection de trottoirs

Monsieur le Maire indique qu'après ouverture des plis et consultation des offres pour le marché de réfection de trottoirs, la commission d'ouverture des plis a retenu la société RAMERY pour un montant HT de 94 226 € (le devis de la SCREG s'élevait à 97 404.30 €).

La consultation concernait la réfection des trottoirs des rues Anatole France, de Crémery, Jean Moulin, du 11 Novembre, Clémenceau, Jeanne d'Arc, du Docteur Schweitzer, Jules Dubois et de Caix.

Monsieur CANNAERT demande à ce que la liste des rues où la réfection des trottoirs est prévue soit transmise au service assainissement de la Communauté de communes du Santerre.

Monsieur le Maire rappelle que 140 000 € étaient prévus au budget primitif dans la section investissements et que des travaux supplémentaires pourront être réalisés.

Pour : Unanimité

2 – Achat de terrain (régularisation)

Monsieur le Maire propose de racheter à Monsieur Jean-Claude SINNESAEEL la partie dont il est propriétaire sur la parcelle cadastrée section N n° 154 d'une superficie de 157 m² au prix de 5000 €. Ce montant a été calculé sur la base de la vente réalisée avec Madame Chantal CARON au prix moyen de 33 € le m².

Monsieur TRIENTZ demande si des particuliers ont demandé à cultiver les jardins situés derrière cette parcelle. Monsieur le Maire répond par la négative.

Monsieur CANNAERT interroge, quant à lui, pour savoir si les jardins situés derrière le Tour de Ville sont cultivés car l'entretien de certains d'entre eux laisse à désirer. Monsieur GERVOISE répond par l'affirmative.

Monsieur le Maire revient à l'achat de terrain précité et propose de l'autoriser, lui-même, ou Monsieur PROUILLE, Adjoint aux Finances, à signer l'acte chez le notaire.

Pour : Unanimité

3 – Modification des statuts de la FDE 80

Monsieur le Maire indique avoir reçu, par lettre recommandée, un projet de modification des statuts de la FDE 80, suite à une délibération du 23 mai 2013.

Ces statuts prévoient que la compétence « distribution d'électricité » reste l'unique compétence obligatoire de la fédération et de rajouter une compétence optionnelle « infrastructures de charge des véhicules électriques » aux compétences optionnelles existantes et de découper le territoire de la fédération en 17 secteurs géographiques à compter du prochain renouvellement électoral.

Il ajoute que le Conseil municipal doit délibérer dans un délai de 3 mois à compter de la réception du courrier.

Pour : Unanimité

4 – Modification des statuts de la Communauté de communes du Santerre

Monsieur le Maire propose d'accepter une modification des statuts de la Communauté de communes du Santerre suite à la dissolution du SMISS de Bayonvillers. Dans l'article 5, compétences, s'agissant du scolaire, il sera ajouté au texte existant : « Gestion de l'organisation des transports scolaires ». Cette compétence sera effective au 1^{er} janvier 2014.

Pour : Unanimité

5 - Subventions exceptionnelles

Monsieur le Maire indique avoir reçu des demandes de subventions exceptionnelles de :

- **L'Amicale du personnel communal** en remboursement des frais de la soirée du 13 juillet 2013, montant demandé : 354 € (repas et boissons des musiciens, des sapeurs-pompiers et des artificiers)

Pour : Unanimité

- **L'Amicale des Sapeurs Pompiers** en remboursement des frais de la soirée de la fête de la musique, montant demandé : 139,50 € (repas et boissons)

Pour : Unanimité

- **Rosières Pêche Compétition** pour l'organisation du championnat régional vétérans qui s'est déroulé le 22 avril 2013, montant demandé : 150 €

Pour : Unanimité

- **L'association « Les Fantasy's » twirling bâton** demande une subvention exceptionnelle pour participation aux frais engendrés par un stage effectué à Château Renault d'une semaine en juillet (coût : 1 460 € pour 9 athlètes). En 2011, nous avons alloué une subvention de 300 € et en 2012 une subvention de 150 € pour le même stage.

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 200 € pour ce stage.

Pour : Unanimité

Monsieur le Maire ajoute avoir également reçu une demande de subvention exceptionnelle de l'US Rosières et indique que cette demande sera étudiée ultérieurement en réunion de groupe.

6- Remboursements de sinistres

Monsieur le Maire propose d'accepter 2 remboursements de sinistres :

- l'un de 82,48 € du GAN en remboursement du sinistre survenu le 24/06/2013 pour la remise en état d'un poteau accidenté par un automobiliste,

Pour : Unanimité

- l'autre de 2054,73 € de la Société DEKRA en remboursement du sinistre survenu le 17/09/2012 pour la remise en état d'un candélabre accidenté par un poids-lourd devant la mairie.

Pour : Unanimité

7 - Décision modificative

Afin de financer l'acquisition du logiciel Géo-ADS pour la gestion des demandes d'urbanisme qui ne sera plus assurée par la DDTM à partir du 1^{er} novembre, Monsieur le Maire propose de prendre la décision modificative n° 2 suivante :

| | |
|---|-----------|
| 020 – Dépenses imprévues d'investissement | - 5777 € |
| 2051 – Concessions et droits similaires | + 5 777 € |

Pour : Unanimité

8 - Rachat de concession

Suite à l'abandon d'une concession dans le nouveau cimetière communal le 16/07/2013, Monsieur le Maire propose de racheter ladite concession au prix de 248.40 €, celle-ci ayant été vendue en 2009 au prix de 270 €.

Pour : Unanimité

9 - Admission en non-valeur

Monsieur le Maire propose d'admettre en non-valeur la somme de 127,50 € concernant une subvention versée en 2005 à l'association « Les Majorettes de l'Avenir » sur un compte inapproprié. La recette émanant de l'annulatif de ce mandat n'a jamais pu être récupérée.

Pour : Unanimité

Question ajoutée

10 - Nouvelle convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'urbanisme

Monsieur le Maire explique qu'à compter du 1^{er} novembre 2013, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme n'instruira plus les autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune, sauf si cette dernière signe une nouvelle convention de mise à disposition des services de l'Etat précités.

Il propose au Conseil municipal d'approuver cette nouvelle convention et de l'autoriser à la signer.

Pour : Unanimité

Avant de passer aux questions diverses, Monsieur le Maire fait part de la réception de 2 courriers :

- l'un émanant de la FDE et indiquant que la taxe communale est limitée à 8,44 %, précisant que celle de la commune est de 8% et que celle-ci est perçue par la FDE
- l'autre de la Fanfare « Les Amis Réunis », remerciant la commune pour le don fait pour le concours de pétanque organisé par les musiciens le 15 août dernier.

Questions diverses

Monsieur TRIENTZ demande s'il est possible d'améliorer notre système d'éclairage pour que les lampadaires restent allumés au-delà de 23 heures lors de manifestations et ne plus être confrontés aux problèmes survenus le 13 juillet.

Monsieur le Maire acquiesce et indique qu'il faudra régler toutes les horloges.

Monsieur CANNAERT rappelle la séance de Conseil municipal du 24 octobre 2012 pendant laquelle Monsieur le Maire avait envisagé de faire intervenir le policier municipal devant l'école de la Sainte Famille aux heures de sortie des élèves pour résoudre les problèmes de stationnement.

Monsieur le Maire acquiesce à la nécessité de cette intervention.

Monsieur CANNAERT interroge quant à la réalisation d'un parking à proximité de cet établissement scolaire.

Madame ROUVROY rétorque que les parents d'élèves n'iraient pas y stationner leur véhicule.

Monsieur CANNAERT ajoute que la commune disposant de place pour réaliser un parking et le policier municipal verbalisant les véhicules mal garés, les conducteurs seraient dans l'obligation d'y stationner.

Monsieur le Maire indique que le permis de construire de l'école maternelle Valentine Clément est en cours d'instruction.

Il ajoute que le personnel communal a installé les tableaux blancs, TBI ...

Il précise que les élèves des classes maternelles seront accueillis à l'école primaire après les vacances de la Toussaint et que les enseignants de l'école élémentaire mettront les salles situées au rez-de-chaussée à leur disposition.

Les travaux devraient être terminés pour la prochaine rentrée scolaire de septembre 2014.

Le coût des travaux s'élève à 500 000 €, bien subventionnés.

Le Conseil régional interviendra également pour subventionner le périscolaire.

Madame ROUVROY s'enquiert des travaux prévus pour la réalisation de la salle multi-fonctions rue du Colonel Sorlin.

Monsieur le Maire répond que l'ouverture des plis aura lieu le 13 courant, que les travaux débuteront fin octobre ou début novembre et dureront 9 mois.

Il indique que quelques modifications seront faites, entre autres au niveau de l'armature de l'entrée.

Il précise que la salle sera utilisée pour le périscolaire et les centres de loisirs, ces derniers ayant rencontré un tel succès qu'il a fallu refuser des inscriptions à cause du manque de locaux.

Il ajoute que des bornes électriques sont prévues pour l'accès à la rue du Colonel Sorlin.

Madame ROUVROY indique que des centres de loisirs seront organisés pendant 2 semaines à l'occasion des vacances de la Toussaint.

Monsieur le Maire rappelle que des récompenses seront remises aux lauréats du concours des maisons fleuries le vendredi 13 courant à 19 heures.

Monsieur le Maire clôture la séance à 21h25.